



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juillet 2015
Français
Original : anglais

Septième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux intervenus depuis la publication de mon précédent rapport en date du 29 avril 2015 (S/2015/298) concernant la question des ressortissants du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

2. L'amélioration des relations bilatérales entre l'Iraq et le Koweït s'est poursuivie au cours de la période considérée. Le 28 mai 2015, le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, Ibrahim al-Jaafari, s'est entretenu au Koweït avec le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, le cheik Khalid Mohammed al-Sabah, en marge de la quarante-deuxième réunion des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique. Le cheik al-Sabah a réaffirmé le soutien du Gouvernement koweïtien au Gouvernement iraquien, ainsi que sa détermination à appuyer les efforts en cours visant à rétablir la sécurité, la stabilité et l'unité de l'Iraq. Le 1^{er} juin, le Département des relations extérieures de la région du Kurdistan iraquien a officiellement reçu les lettres de créance du nouveau Consul général du Koweït à Erbil. Le 10 juin, le Ministère koweïtien des affaires étrangères a annoncé une contribution de 200 millions de dollars destinée à atténuer la crise humanitaire en Iraq. Le 17 juin, un avion chargé de 20 tonnes de médicaments et de fournitures médicales est arrivé en Iraq dans le cadre du pont aérien mis en place par le Gouvernement koweïtien pour fournir des secours en signe de solidarité avec le peuple iraquien.

3. Les restrictions budgétaires et les contraintes imposées par la situation économique et les conditions de sécurité en Iraq ont entravé les recherches menées pour retrouver les Koweïtiens portés disparus et les biens koweïtiens disparus, y compris les archives nationales. Le Gouvernement iraquien poursuit toutefois ses efforts en vue d'obtenir des résultats. À cet égard le Ministre iraquien des droits de l'homme, Mohammed Mehdi al-Bayati, a dirigé la délégation iraquienne à la quarante-vingt-dixième session de la Sous-Commission technique du mécanisme tripartite et à la quarantième réunion de la Commission tripartite, qui se sont tenues au Koweït les 18 et 20 mai respectivement, sous la présidence du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).



II. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles

4. Le 21 avril, à l'issue de l'exposé présenté par le Ministère iraquien des droits de l'homme sur l'importance qu'il y a à maintenir l'élan imprimé par ses travaux en dépit de la situation budgétaire difficile, le Conseil des ministres a approuvé le budget alloué au Ministère, prélevé sur les réserves d'urgence, aux fins des activités relatives au dossier des personnes portées disparues pour la seconde moitié de 2015. Le 7 mai, le comité interministériel iraquien sur les nationaux koweïtiens portés disparus s'est réuni sous l'égide du Ministère des droits de l'homme pour examiner le plan d'action pour le reste de l'année 2015, y compris les fouilles et les missions exploratoires, ainsi que la disponibilité de témoins et d'informations sur d'éventuels sites d'inhumation.

5. Au cours de la période considérée et dans l'exercice des responsabilités qui lui incombent en vertu de la résolution 2107 (2013), mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques a continué à rencontrer les interlocuteurs iraqiens et koweïtiens concernés pour les exhorter à aller de l'avant sur cet important dossier humanitaire. Lors de la visite qu'il a effectuée au Koweït du 18 au 21 mai, mon Représentant spécial adjoint a rencontré le Comité national koweïtien des affaires relatives aux personnes disparues et aux prisonniers de guerre, le Ministre iraquien des droits de l'homme et l'Ambassadeur d'Iraq au Koweït, Moh'd Hussein Moh'd Bahr-Aluloom. Le Président et les membres du Comité national koweïtien des affaires relatives aux personnes disparues et aux prisonniers de guerre ont insisté sur le fait que le Gouvernement iraquien devait créer une nouvelle dynamique et examiner différentes méthodes et modalités de recherche qui pourraient aboutir à des résultats tangibles, en particulier dans le cadre des ressources médico-légales et technologiques déjà disponibles en Iraq.

6. Pour sa part, le Ministre iraquien des droits de l'homme a souligné le ferme engagement pris par l'Iraq d'honorer les obligations qui lui incombent en ce qui concerne la recherche des personnes portées disparues. Il a fait observer que tous les responsables politiques iraqiens étaient conscients des obligations internationales de l'Iraq et de son devoir à l'égard du Koweït, qu'ils considèrent comme leur partenaire régional le plus proche. Le Ministre a toutefois indiqué que l'actuelle crise de liquidités entravait sérieusement les progrès sur le dossier.

7. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a participé, en qualité d'observateur, à la quatre-vingt-dixième session de la Sous-Commission technique du mécanisme tripartite, qui s'est tenue le 18 mai au Koweït. Au cours de la réunion, les parties sont convenues d'examiner l'état d'avancement actuel et les efforts déployés jusqu'ici afin de proposer de nouvelles idées et démarches en vue de donner un nouvel élan au dossier et parvenir à des résultats tangibles. À cette fin, il a été décidé que les experts participeront aux futures réunions pour familiariser les membres de la Sous-Commission technique avec les technologies disponibles ayant fait leur preuve dans ce domaine afin d'aider la Sous-Commission à élaborer une stratégie d'ensemble.

8. À la réunion de la Sous-Commission technique, l'Arabie saoudite a fait savoir que ses autorités nationales avaient des difficultés à déterminer l'emplacement d'un éventuel site d'inhumation à sa frontière avec le Koweït. Cette information avait été

communiquée après qu'un témoin a fourni davantage de détails. En conséquence, le Gouvernement iraquien a demandé à l'Arabie saoudite, au Koweït et à d'autres membres concernés de prêter leur concours en fournissant les documents nécessaires versés dans leurs archives. Le Gouvernement iraquien a indiqué qu'il demanderait également plus de précisions au témoin.

9. Mon Représentant spécial adjoint a participé à la quarantième réunion de la Commission tripartite, tenue au Koweït le 20 mai, au cours de laquelle les membres de la Commission ont appuyé le renouvellement du statut d'observateur de la MANUI au sein du mécanisme pour une autre année.

10. Le 1^{er} juin, à Bagdad, mon Représentant spécial adjoint s'est entretenu avec le Chef du Département des organisations internationales et de la coopération du Ministère des affaires étrangères, l'Ambassadeur Ahmed Bamarni. Celui-ci a reconnu que la recherche des personnes portées disparues se heurtait à des problèmes logistiques, techniques et financiers et a exprimé sa volonté d'aborder avec le Ministre des finances la nécessité d'obtenir des liquidités et de faire en sorte que le Ministère des droits de l'homme soit en mesure de répondre aux besoins actuels de l'opération.

III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens

11. Au cours de la période considérée, aucun progrès important n'a été enregistré en ce qui concerne les biens. Lors de ses entretiens avec les autorités iraquiennes, mon Représentant spécial adjoint a insisté sur la nécessité de maintenir l'élan pris dans ce domaine important. Il a exhorté les deux parties à envisager la possibilité de réunir le Comité conjoint des biens koweïtiens, dont la dernière réunion remonte à juin 2014.

IV. Observations

12. Je tiens à saluer la relation positive et la coopération constructive entre l'Irak et le Koweït sur toutes les questions d'intérêt mutuel. L'annonce par le Koweït d'une contribution de 200 millions de dollars à des fonds humanitaires destinés à atténuer les souffrances des personnes déplacées se trouvant en Iraq est particulièrement louable. L'expansion de la coopération entre les deux États témoigne puissamment du resserrement des liens entre les deux pays, qui devrait se poursuivre, et aboutir, il faut l'espérer, à une complète normalisation de leurs relations. Je suis convaincu que l'esprit de soutien mutuel que l'on constate actuellement doit servir à apporter une nouvelle impulsion au traitement de la question des ressortissants du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, de façon à obtenir des résultats concrets sur cette importante question humanitaire.

13. Je salue la volonté du Gouvernement iraquien de continuer à s'occuper de cette question alors même que le pays se heurte à de multiples difficultés qu'il s'efforce de résoudre. Je me réjouis en outre de la décision du Conseil des ministres d'allouer les crédits nécessaires, pendant le deuxième semestre de 2015, aux activités du Ministère des droits de l'homme consacrées à la recherche des

personnes portées disparues, alors même que le pays connaît de graves difficultés budgétaires. Toutefois, je note avec regret que ces efforts continus n'ont pas abouti à des progrès notables sur la question. Onze années se sont écoulées depuis la dernière exhumation. Et les familles des personnes disparues attendent de leurs nouvelles depuis 25 longues années.

14. Comme les méthodes traditionnelles de recherche n'ont pas abouti, malgré le temps écoulé, je constate qu'il faut se demander si elles sont bien suffisantes. J'ai bon espoir que l'examen des activités menées jusqu'à présent et l'étude exploratoire d'autres méthodes de recherche aideront à sortir de l'impasse. Pour cette raison, je demande instamment au Gouvernement iraquien d'envisager d'employer des technologies modernes et de nouvelles méthodes afin de définir une stratégie globale permettant de progresser.

15. Sous la présidence très compétente du Comité international de la Croix-Rouge, le mécanisme tripartite demeure un moyen essentiel de traiter la question des Koweïtiens et des ressortissants de pays tiers portés disparus. Je suis reconnaissant de la prorogation du statut d'observateur de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) car cela lui permettra de continuer à jouer un rôle facilitateur et auxiliaire dans cet important engagement humanitaire. Je suis heureux de constater l'atmosphère positive et constructive de partenariat et de coopération entre les membres, qui illustre leur constant dévouement. J'attends avec intérêt les propositions et les idées nouvelles qui pourraient se faire jour sur les meilleurs moyens de progresser, qui seront communiqués à la prochaine réunion de la Sous-Commission technique, en septembre 2015.

16. Je constate l'absence de progrès s'agissant des biens koweïtiens disparus. J'appelle le Gouvernement iraquien à appliquer des méthodes de recherche novatrices et à lancer des campagnes d'information ciblées avec soin pour localiser les archives nationales koweïtiennes. J'encourage en outre le Comité conjoint des biens koweïtiens disparus à se réunir régulièrement pour faire progresser le dossier.

17. J'encourage en outre le Gouvernement iraquien à mettre à profit les connaissances spécialisées et l'assistance de la MANUI pour faciliter les recherches des ressortissants et des biens koweïtiens disparus. Je tiens à réaffirmer l'attachement indéfectible de la MANUI et de mon Représentant spécial et de celle de mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques dans le rôle qui leur est confié.